



Morières
lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION MUNICIPALE N° 2024-11-235

**Avenant n°2 au Marché de travaux
d'aménagement d'un poste de Police
Municipale - lot 10 VRD
avec SAS NEOTRAVAUX**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-09-074 du 26 septembre 2023, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023 donnant délégation au maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la décision n°2023-10-170 du 13 novembre 2023 portant sur l'attribution du marché à l'entreprise SAS NEOTRAVAUX – 84 - pour l'aménagement d'un poste de police lot 10 VRD, parvenue en Préfecture le 15 novembre 2023, d'un montant de 88 379.75€ HT soit 106 055.70€ TTC,
Vu la décision n°2024-10-203 du 25 octobre 2024, portant sur l'ajout d'un grillage pour un montant de 975€ HT soit 1 170€ TTC, parvenue en Préfecture le 25 octobre 2024,
Considérant qu'il convient d'adapter les prestations de VRD pour l'aménagement du poste de Police Municipale,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure l'avenant n°2 au marché de travaux pour l'aménagement du poste de Police Municipale lot 10 VRD, afin de remplacer certains postes de travaux. La prise en compte de ces considérations a une incidence financière et implique une plus-value (+ 4 384€ HT soit + 6.06%, total des avenants 1 et 2).

Article 2 : Les autres conditions du marché initial demeurent inchangées.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente décision peut faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 12 novembre 2024
Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE